

**MAIRIE  
de  
WALSCHBRONN**



**LISTE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DE WALSCHBRONN**

**DU 21 SEPTEMBRE 2022**

**DCM 2022-09-01 : Etat d'assiette 2024.**

Adoptée à l'unanimité.

**DCM 2022-09-02 : Subvention pour l'association familiale d'aide aux enfants inadaptés de la région de Sarreguemines (AFAEI).**

Adoptée à l'unanimité.

**DCM 2022-09-03 : Salle la Forge : modifications du règlement intérieur.** Adoptée à l'unanimité.

**DCM 2022-09-04 : Espace dépôt déchets verts : mise en place d'un panneau règlementaire.** Adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Christian SCHWALBACH

Le 28 septembre 2022



COMMUNE DE WALSCHBRONN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 28/09/2022

ID : 057-215707415-20220921-2022\_09\_01-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : 11  
Conseillers présents  
ou représentés : 9

du mercredi 21 septembre 2022

Sous la présidence de Monsieur Christian SCHWALBACH,

Conseillers présents : DEMERLE Xavier, JUNG Pascal, ZIEHL Anita, SPECHT Christiane, Cécile HANNEMANN, Christian KLEIN, Jutta SCHEIDLER.

Conseillers absents excusés : Céline BADEN (pouvoir à Christian SCHWALBACH), Chris STAB, KREUTZMANN Herbert.

Secrétaire de séance : Cécile HANNEMANN.

N° de délibération : **2022-09-01**

ONF – Etat d’assiette 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Approuve l’inscription à l’Etat d’Assiette 2024 des parcelles réglées suivantes :  
Néant
- Demande le report à l’inscription à l’Etat d’Assiette 2024 des parcelles réglées suivantes :  
11a
- Approuve l’inscription à l’Etat d’Assiette 2024 des parcelles non réglées suivantes :  
10a & Produits accidentels

Secrétaire de séance,  
Cécile HANNEMANN



Fait à Walschbronn,  
le 28 septembre 2022

Le Maire  
SCHWALBACH Christian



COMMUNE DE WALSCHBRONN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 28/09/2022

ID : 057-215707415-20220921-2022\_09\_02-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : 11  
Conseillers présents  
ou représentés : 9

du mercredi 21 septembre 2022

Sous la présidence de Monsieur Christian SCHWALBACH,

Conseillers présents : DEMERLE Xavier, JUNG Pascal, ZIEHL Anita, SPECHT Christiane, Cécile HANNEMANN, Christian KLEIN, Jutta SCHEIDLER.

Conseillers absents excusés : Céline BADEN (*pouvoir à Christian SCHWALBACH*), Chris STAB, KREUTZMANN Herbert.

Secrétaire de séance : Cécile HANNEMANN.

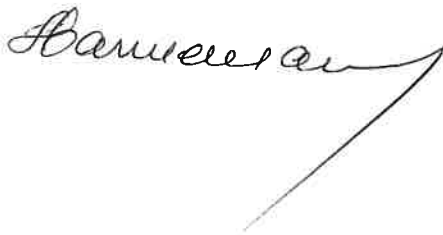
N° de délibération : **2022-09-02**

.....

Subvention pour l'association familiale d'aide aux enfants inadaptés  
de la région de Sarreguemines (AFAEI)

Suite aux explications fournies, le Maire propose de procéder au versement d'une subvention d'un montant de 350 euros au profit de cette association.  
Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Secrétaire de séance,  
Cécile HANNEMANN



Fait à Walschbronn,  
le 28 septembre 2022

Le Maire  
SCHWALBACH Christian



COMMUNE DE WALSCHBRONN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 28/09/2022

ID : 057-215707415-20220921-2022\_09\_03-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : 11  
Conseillers présents  
ou représentés : 9

du mercredi 21 septembre 2022

Sous la présidence de Monsieur Christian SCHWALBACH,

Conseillers présents : DEMERLE Xavier, JUNG Pascal, ZIEHL Anita, SPECHT Christiane, Cécile HANNEMANN, Christian KLEIN, Jutta SCHEIDLER.

Conseillers absents excusés : Céline BADEN (*pouvoir à Christian SCHWALBACH*), Chris STAB, KREUTZMANN Herbert.

Secrétaire de séance : Cécile HANNEMANN.

N° de délibération : **2022-09-03**

Salle la Forge : modifications du règlement intérieur

Suite aux explications fournies, le conseil municipal valide à l'unanimité les modifications du règlement intérieur suivantes :

- Les membres de la commission proposent de ne pas augmenter le tarif de location pour les locataires qui utilisent cet équipement : la bouteille de CO2 ainsi que le sachet de nettoyage seront mis gratuitement à disposition. Cela sera précisé dans le règlement. Une notice d'utilisation, préparée par Christian KLEIN, sera affichée au bar et devra être scrupuleusement respectée.
- A partir des prochaines locations, les locataires seront amenés à signer le règlement intérieur.
- Les personnes qui utiliseront le wifi dans la salle devront également signer une charte que Christian KLEIN est en train de préparer.
- Les tarifs d'électricité vont être amenés à augmenter : il est proposé d'intégrer une clause précisant que les tarifs sont susceptibles d'évoluer en fonction de la révision des tarifs d'EDF (dans la fiche tarifs).

Secrétaire de séance,  
Cécile HANNEMANN



Fait à Walschbronn,  
le 28 septembre 2022

Le Maire  
SCHWALBACH Christian



COMMUNE DE WALSCHBRONN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 28/09/2022

ID : 057-215707415-20220921-2022\_09\_04-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : 11  
Conseillers présents  
ou représentés : 9

du mercredi 21 septembre 2022  
Sous la présidence de Monsieur Christian SCHWALBACH,

Conseillers présents : DEMERLE Xavier, JUNG Pascal, ZIEHL Anita, SPECHT Christiane, Cécile HANNEMANN, Christian KLEIN, Jutta SCHEIDLER.

Conseillers absents excusés : Céline BADEN (*pouvoir à Christian SCHWALBACH*), Chris STAB, KREUTZMANN Herbert.

Secrétaire de séance : Cécile HANNEMANN.

N° de délibération : 2022-09-04

**Espace dépôt déchets verts : mise en place d'un panneau règlementaire**

Pour faire suite aux dépôts sauvages d'ordures (carrelage, palettes, gravats ...) et pour fixer le cadre de la réglementation liée à l'espace dépôt de déchets verts situé derrière les terrains de tennis, le Maire propose la mise en place d'un panneau règlementaire comme suit :

**ZONE DE DEPOT DE DECHETS VERTS**

**Service gratuit réservé aux habitants** de Walschbronn ou aux personnes possédant un terrain à Walschbronn (interdit aux professionnels)

**Seuls les petits déchets de taille et d'élagage sont acceptés.**

**Ne sont pas acceptés** : les déchets de tonte, de désherbage.

*Tout dépôt de déchets non conforme ou toute action visant à perturber le bon fonctionnement de cet espace seront sanctionnés conformément à la législation en vigueur.*

*Suivant Arrêté du Maire.*

Le conseil municipal valide à l'unanimité le contenu de ce panneau.

Secrétaire de séance,  
Cécile HANNEMANN



Fait à Walschbronn,  
le 28 septembre 2022

Le Maire  
SCHWALBACH Christian



*Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.  
Publiée et transmise en Sous-Préfecture le 28 septembre 2022*